



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

DELIBERATION N°92/2025

Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

N°92-2025 (4.1.1) Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Monsieur Giraud

Un appel à candidatures a été lancé en vue de recruter un agent au service espaces verts du Pôle Ressources techniques en remplacement d'un agent qui a muté vers une autre collectivité.

Le candidat retenu peut être intégré par recrutement direct, sans concours, sur le grade d'adjoint technique.

Aussi il convient d'autoriser la transformation d'un poste au grade d'adjoint technique principal 2nd classe vers le grade d'adjoint technique.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale – Finances réunie le 9 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide la modification du tableau des effectifs en transformant un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal 2nd classe vers le grade d'adjoint technique au 1^{er} octobre 2025.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire

Philippe BONNIN

Emmanuel BOSSARD

